

Juppé de devenir à son tour président et à Fabius de devenir Alzheimer, tellement tonton Sam lui a accroché de casseroles depuis l'affaire du Rainbow Warrior. ⁽⁴⁸⁶⁾

On imagine que ce n'est toujours pas de la haute trahison lorsque l'Élysée a insisté pour que les ordinateurs du nouveau ministère de la Défense installé à Balard soient sous système d'exploitation Windows ... l'État-major avait pourtant bien demandé à ce que ce soient sous Linux. Tout ça en pleine crise des écoutes étasuniennes, et en particulier celle du Président François Hollande.

Malicieusement on remarquera au passage que le crime de haute trahison n'empêche pas une certaine Madame Clinton de se présenter aux élections présidentielles de l'année prochaine, mais peut-être fait-elle partie de la même tribu ? ⁽⁴⁸⁷⁾

Le crime a été, il l'est aujourd'hui, et il le restera... parfait.

Linky

Il ne se passe pas un jour sans qu'un scandale n'éclate sur la systématisation de l'espionnage sans limites des chefs d'État, des ministères, des entreprises, des particuliers.

Presque tous ... sachant qu'il existe aujourd'hui une part non négligeable de population française réfractaire à l'informatique, à la monétique, à la carte bleue et même à France Télévision ... Sachant que dorénavant il est nécessaire de mettre en place un procédé en TIC totalement incontournable auquel personne ne pourrait échapper et auquel une majorité de Français pourrait même consentir ... Sachant que selon la loi c'est un « *produit de premières nécessités* » dite TPN. Alors selon vous, de quoi s'agirait-il... dont le français ne pourrait se passer ?... à part le rouge, la baguette et le calendos ?...

il s'agit de l'électricité bien sûr, bien qu'invisible et néanmoins omniprésente.

⁴⁸⁶ Le 10 juillet 1985 les « désigneurs » font sauter le bateau de Green Peace en Nouvelle Zélande, alors que Laurent **Fabius** est premier ministre sous Mitterrand avec pour ministre de la Défense Charles Hernu, pour accuser les services secrets français, les faux époux Turenge, ceci afin de diaboliser auprès de l'opinion, le développement de la bombe "propre" à neutron française sous la présidence de V.Giscard-d'Estaing (VGE).

⁴⁸⁷ *The Shadow Party : How George Soros, Hillary Clinton, and Sixties Radicals Seized Control of the Democratic Party* par David Horowitz et Richard Poe, 2006. (Le Parti de l'ombre : comment George Soros, Hillary Clinton et les radicaux des années 60 ont pris le contrôle du Parti démocrate)

Pour cela il suffit de remplacer le bête compteur électrique actuel par un plus intelligent, ce sera le compteur à télérelève à distance appelé Linky, le « *compteur électrique intelligent* ». Ce Smart Meter à la française est du genre qui se déploie depuis une dizaine d'années un peu partout à travers l'Occident.

Ensuite, la question était de savoir comment convaincre la population de remplacer son bon vieux compteur, dont la durée de vie est estimée à quarante ans minimum, par cette merveille diligentée par l'entreprise privée d'Électricité De France (ÉDF SA), commercialisée par une autre société anonyme connue sous le nom d'ÉRDF SA (Électricité et Réseau Distribution de France SA), en partenariat avec ?... l'État français. Comment ?... c'est simple, en désignant ses incomparables avantages pour le consommateur. En effet le Linky procure une foule de bienfaits : il devrait permettre de mieux gérer sa consommation électrique, facturer au client une consommation en temps réel et non en différé comme auparavant par les factures virtuelles dites "intermédiaires". Pour ce faire, le Linky communiquerait la consommation de l'usager "en temps réel" (?) à un centre de données qui se charge de gérer avec précision les pics de consommation. Ainsi Linky pourrait instantanément couper ou différer à distance (avec l'accord du client) l'alimentation de certains équipements, pour éviter les surcharges en périodes de pointe, ou couper tout court en cas de non-paiement. Pour les installations d'autoconsommation ou de vente des surplus, ce serait un réel avantage qui éviterait les surcoûts importants de l'installation d'un compteur supplémentaire spécifique. ⁽⁴⁸⁸⁾

En arrière-plan, il s'agira de stocker, de traiter et d'analyser ces informations numériques pour **en tirer des modèles statistiques comportementaux**, afin d'anticiper, dit-on, sur la charge d'exploitation des centrales, des lignes, etc.

Parfait ! Tout de même... ces gâteries ont un sacré arrière-goût d'ingénierie des données ([IDD](#) cf. page 146), n'est-il pas ? En effet, il est aisé d'analyser très précisément les courants d'appels au démarrage des appareils, les modes veille, les consommations variables (écran sombre ou blanc sur une TV à DÉL), c'est-à-dire la signature comportementale de nos appareils. Par exemple, le démarrage-arrêt et la consommation d'un frigo ne ressemblent pas à celui d'un aspirateur ou d'une lampe LBC, d'un écran TV à DÉL... Il est facile de comprendre que le traçage

⁴⁸⁸ <http://doc.gppep.org/guide/simplifions-autoconso-GPPEP.pdf>

des appareils électriques signe le comportement de leurs usagers, donc le nôtre.

Alors, pour finir de convaincre la population de remplacer rien moins que 35 millions de compteurs, il fallait une cause majeure. C'est ici qu'intervient le nucléo-climatisme (cf. chapitre [climatisme](#)). En effet en 2013, l'entreprise EDF avait déjà réussi à faire passer en force, grâce à son principal prospect : l'État français, un bouquet de lois contre nature, obligeant les demandeurs de permis de construire, à construire des maisons électriquement sur-consommantes, par la fameuse RT2012 ⁽⁴⁸⁹⁾. À présent, grâce à « *la Transition énergétique* » ⁴⁹⁰ votée le 18 août 2015, l'opération Linky prend l'allure d'une prise d'otage (*hold-up*) à 11 milliards d'euros sur 20 ans (à 3 %) jusqu'à horizon 2021, à laquelle une immense majorité de la population ne pourra se soustraire ⁽⁴⁹¹⁾. Pas de vague, bien que l'installation soit gratuite, en définitive le programme Linky sera bel et bien payé par les usagers avec leurs factures d'électricité via le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (Turpe).

Bien entendu, les informations personnelles des usagers seront strictement confidentielles, juré-craché sans moucharder. ERDF y a veillé dès l'origine par une déclaration en bonne et due forme à notre chère [CNIL](#). D'ailleurs, Bernard Lassus le directeur du projet Linky assure qu'ERDF ne peut pas légalement vendre les données à des tiers (?) et que le système numérique est im-pi-r-a-t-a-b-l-e, car certifié par les anti-pirates de l'ANSSI ⁴⁹² et les pirates assermentés du Boulevard Mortier (DGSE).

Ne négligeons pas la possibilité offerte par la CNIL de refuser la communication de ses données personnelles à des tiers extérieurs. Avis aux amateurs, il faudra être très attentif à bien activer cette option lors de

⁴⁸⁹ http://www.jnhti.org/editions-jnt/maison_passive_un_sophisme_pour_rester_zen.html

⁴⁹⁰ La loi de transition énergétique <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>

⁴⁹¹ l'amendement n°806 instaure des sanctions pour entrave à l'installation de Linky (amendes pouvant aller jusqu'à 10 % du CA du syndic de l'immeuble et 1 500 € pour les propriétaires directs). <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/17/2015-992/jo/texte> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&dateTexte=20160229>

⁴⁹² l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information <http://www.ssi.gouv.fr/particulier/logiciels-preconises-par-lanssi-2/>

l'installation du nouveau compteur. ⁽⁴⁹³⁾

Ouf ! tout va bien, les moutons seront bien gardés ! On est juste un peu gêné par la soudaine appétence des revendeurs d'électricité, de par les offres de services personnalisés payants qu'ils pourront proposer à leurs clients ('Tribu' de Direct Energie, ou 'Dolceweekend' d'Engie, ex-Suez). On commence à avoir un peu la puce à l'oreille lorsque l'association *Next-up*, connue pour sa lutte contre la pollution par le spectre radio émissif, publie un dossier consistant sur le sujet ⁽⁴⁹⁴⁾. La suspicion est de rigueur lorsque le Conseil d'État rejette la décision du recours pour la généralisation du compteur communicant afin précisément de remplir la fameuse fonction avancée par ÉRDF « *gérer les pics de consommation* » ⁽⁴⁹⁵⁾, puis satisfaire à l'article 46 bis de la loi sur « *la transition énergétique et la croissance verte* » ⁽⁴⁹⁶⁾. Dans ce cas, selon l'association «... à quoi servirait Linky s'il ne pouvait, pendant les heures de pointe, transmettre rapidement toutes les x secondes par exemple l'index de chaque foyer ? »...?

En effet, les dernières spécifications officielles du Linky sont claires, la télérelève s'opère une fois par jour entre 0:00 et 6:00 heure du matin en moins d'une minute ⁽⁴⁹⁷⁾

Mais alors ... à quoi sert le Linky ?

Selon la commission de régulation de l'énergie CRE⁴⁹⁸, le consommateur doit avoir les moyens de pouvoir économiser au mieux l'énergie :

« ... il doit disposer en temps réel de sa consommation en kilowatt-heures et en euros, voire en contenu de CO₂ de la puissance soutenue, de la période tarifaire...»

Service qu'EDF l'offre gratuitement à ses abonnés de... Londres !? Le *In-Home Display is so french*, il donne la consommation cumulée en jour, semaine et mois, non seulement en kilowattheures, mais aussi en livres

⁴⁹³ <https://www.cnil.fr/fr/compteurs-communicants-linky-la-position-de-la-cnil-sur-le-stockage-local-de-la-courbe-de-charge-0>

⁴⁹⁴ www.next-up.org une association qui alerte sur le risque sanitaire des effets physiopathologiques du rayonnement radio, cause des [Electro Hyper Sensible \(EHS\)](#)

⁴⁹⁵ Conseil d'État décision N° 354321 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000027198463>

⁴⁹⁶ <http://www.senat.fr/leg/pjl14-466.html>

⁴⁹⁷ rapport de l'ANFR

⁴⁹⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_de_r%C3%A9gulation_de_l'%27%C3%A9nergie

sterling au... Royaume-Uni, mais pas en France !

Contrairement aux Londoniens, ces précieuses indications ne seront pas affichées dans la petite fenêtre du Linky. Pour consulter ses consommations, l'utilisateur devra le faire par l'intermédiaire d'un gigantesque réseau de machines participant paradoxalement au fameux réchauffement, c'est-à-dire en ligne. Grâce à la Toile, l'abonné va pouvoir consulter via un abonnement, ses consommations et même les statistiques relatives à celles-ci, facturés à 6,80 € par mois, ce que déplore le Médiateur national de l'énergie, [dans son rapport d'activité 2014](#)⁴⁹⁹. L'abonné saura-t-il que celles-ci sont emmagasinées dans un serveur en Inde ou au Maroc, traitées et analysées par moult détours, Boulevard Mortier voire Fort Mead dans le Maryland (?), alors qu'elles proviennent de chez lui, en lui revenant par un de ces protocoles délibérément occultes que permet la Toile profonde !!? (Cf. [chapitre Toile invisible](#))

Magique ! Est-ce que les gens rationnels ont attendu Linky pour analyser leurs consommations ?... non bien sûr, un énergimètre coûte entre 8 et 15 €. Il se branche entre la prise de courant et l'appareil à évaluer. Visiblement le Linky a un objectif à priori non visible qui sera primo de justifier –si ce n'est déjà fait– l'achat d'un engin informatique internettement connectable, deusio apprendre à se mettre au service de la dite machine, tertio constater sur l'écran la consommation exagérée de tel ou tel appareil électrique, quarto se convaincre du bien-fondé de l'achat d'un nouveau moins énergivore que le précédent parmi une gamme... que la Toile lui aura subrepticement suggéré au passage. Enfin la victime, émerveillée par l'économie suggérée tout en spéculant sur « *la poursuite du bonheur ...* », va paradoxalement s'en choisir un plus gros, plus puissant, plus moderne ni pas plus carbone, et au final pas plus sinon moins économe que son prédécesseur !... ou grégoirement parce que le voisin ou le beau-frère à le même.

La menace climatiste n'aura pas eu grand effet sur la décision, ce n'est pas moi qui le dit mais les études sur les comportements des consommateurs qui le disent. Par exemple, dès 2005, le Centre commun de recherche (CCR)⁵⁰⁰ de l'UE, constatait la surconsommation électrique dont est paradoxalement responsable l'apparition de la "lampe

⁴⁹⁹ http://www.energie-mediateur.fr/fileadmin/user_upload/Publications/RA_MNE_2014.pdf p. 85

⁵⁰⁰ le **CCR** est le laboratoire de recherche scientifique et technique de l'Union européenne. <https://ec.europa.eu/jrc/>

basse consommation” LBC. Le CCR commentait : « ... la consommation a augmenté dans l’UE-25 dans tous les secteurs (de jour souvent). Les lampes consomment individuellement moins, mais elles sont de plus en plus nombreuses ». Ceci d’autant qu’aujourd’hui les LBC sont obligatoires.

On peut donc consommer plus puisqu’on consomme moins ! (501)

Quid du déploiement faramineux des serveurs de données géants (*big data center, cloud*), les services du “nuage” des Google, Facebook et autres sous-traitance de la NSA, qui sont accusés par Greenpeace de réchauffer la planète ? La pénible réalité montre que l’usage de nos CP (ordinateurs personnels) en tant que terminal Internet multiplie par mille la dépense d’énergie.

Oui, Linky n’est pas ce qu’il prétend, il participe à la croissance donc au réchauffement, surtout en facturant plus désavantageusement le même service qu’avant au client. Cela tient dans la précision diabolique de ses mesures, toute la subtilité est là, le Linky est capable de voir précisément la valeur du courant réactif... du coup la notion de puissance en kilowatt (kW) disparaît au profit du kilo-Volt-Ampère (kVA) ; or la nouvelle législation RT2012 encourage justement l’usage d’appareils qui font tourner ces kVA 20 % plus vite que les kW d’antan, en faisant sauter le disjoncteur plus fréquemment, d’où ironiquement, le nom de courant réactif. Ce en quoi le remède consistera à passer à un abonnement supérieur plus cher... que l’on peut, merci Linky, souscrire immédiatement en ligne.

Magique le génie écologiste !?

Mais encore, le protocole de communication du Linky est paraît-il impénétrable !? Et pourtant, son homologue allemand l’est bien, lui. Des hacheurs de code (*hackers*) l’ont révélé lors d’une conférence de presse ⁵⁰² en détaillant leur travail à partir des données transitant entre le compteur de nouvelle génération et la compagnie d’électricité (503). En bidouillant un *Smart Meter*, les “pirates” se sont rendu compte que le boîtier était capable d’identifier le type et le nombre d’appareils connectés dans le foyer. Pire, en analysant ces données, ils ont

501 http://www.arsytek.org/arsytelectrique/photovolta-top/Pages/lampe_DEL_LBC.html

502 <https://www.youtube.com/watch?v=YYe4SwQn2GE>

503 <http://www.nikopik.com/2012/01/les-compteurs-deelectricite-intelligents-deja-pirates.html>

pu savoir que l'on peut connaître la présence d'ordinateurs et de téléviseurs, s'ils sont allumés et sur quelle chaîne. Ces bidouilleurs ont pu aussi modifier les données envoyées et faire croire qu'ils avaient eu une consommation d'électricité négative, et que donc, la compagnie d'électricité leur devait de l'argent⁽⁵⁰⁴⁾. À cela rien d'étonnant, de plus en plus d'appareils domestiques répondent à des protocoles de communication par courant porteur CPL⁵⁰⁵ qui passent par les câbles d'alimentation électrique. Les acteurs de la domotique, comme Somfy, ou Nest (une filiale de Google) utilisent ces protocoles, tels : X10, EIB, BatiBus, Konnex, ECHONET⁽⁵⁰⁶⁾.

Les normes CPL, voilà un nouveau terrain de jeu pour les industriels. En effet l'expérience Linky a débuté en 2009 en Indre-et-Loire et à Lyon avec 300 000 compteurs. Suite à la pose du Linky, en dehors des incendies de compteurs, de nombreux particuliers utilisant des services domotiques ont eu leur installation détraquée : volets roulants, arrosage automatique, alarme, porte de garage, etc... La raison serait que le CPL-X10 utilisé en domotique est perturbé par le protocole de communication CPL du Linky... Mais comme le consortium derrière Linky a la prétention d'en faire un protocole international, que va-t-il se passer ?... sinon une énième bataille de normes, financées par les généreux suivistes au profit des mêmes gros joueurs comme Google, Microsoft *et cætera*...

Ainsi le Linky démontre les mésaventures causées à la vie privée, qu'ÉRDF va tenter d'imposer à tous les Français par l'intermédiaire des collectivités locales (communes, intercommunalités qui les concèdent à ÉRDF). Dans le qualificatif intelligent, il est nécessaire de comprendre "l'intelligence du service" que rend la population française à l' *intelligence service* si chère à nos amis anglo-saxons. Alors la *data engineering (mining)*, pardon l'ingénierie de données, sera tout à son aise pour travailler, pardon collaborer, comprendre une sous-traitance inespérée pour les DGSE-NSA si chère à nos maîtres... Qui a dit paranoïa ?... curieusement nos FAI sont en train de fourbir de nouvelles boîtes ADSL/fi-

⁵⁰⁴ « *Un compteur électrique communicant qui étale votre vie privée* » par Benjamin Gourdet o 1net. com 2012 <http://www.01net.com/actualites/le-compteur-electrique-communicant-qui-etale-votre-vie-privee-553084.html>

⁵⁰⁵ Linky injecte un signal d'impulsions modulées en radiofréquences CPL g3 (63 kilohertz à 95 kilohertz) qui se superposent à la fréquence de 50 hertz du courant électrique.

⁵⁰⁶ « *Identification of IPv6-Enabled Devices to be Used in Home Automation* » IPv6 Portal janvier 2003 http://www.6power.org/open/6power_pu_d4_8_v2_5.pdf

bre (box) avec les services Linky *ad hoc*. Alors d'où proviendront les informations ?... d'un coupleur, du bus de télé-information client (Euridis/CPL) accessible dans le boîtier Linky selon le contrat passé avec le fournisseur, ou via la Toile ?

Mais alors qui est derrière Linky ? Ce serait une entité extra territoriale du nom d'**Atos**. Atos est une entreprise transnationale, l'une des plus grandes actrices Internet des Entreprises de Services du Numérique (ESN) que recouvrent : l'infogérance, les services transactionnels de paiement par les TIC, le "nuage" et la cybersécurité.

Qui est derrière Atos ? On y voit l'Allemand Siemens (ex Nixdorf), et Ô surprise... Microsoft, (services publics "français" avec « Office 365 by Microsoft »)⁵⁰⁷, Bull (centre de données géant, big data), Xerox (nuage, cloud), Worldline et Canopy (monétique).

Atos emploie environ 93 000 personnes dans 72 pays, Étatsuni, France, Allemagne, Angleterre ... à votre écoute, c'est le cas de le dire !!!

Pendant ce temps la presse franco-française ne se presse pas d'annoncer que depuis le 9 février 2015, le ministère allemand de l'Économie et de l'Énergie a confirmé dans son paquet législatif sur les réseaux électriques intelligents que seuls les foyers consommant plus de 6 000 kilowattheures (6 MWh) par an seraient contraints d'installer ce compteur. L'Allemagne assume son renoncement au déploiement généralisé des compteurs intelligents auprès de l'UE, qui a imposé aux États membres d'équiper au moins 80 % des foyers de ces compteurs d'ici à 2020. (⁵⁰⁸)

Ne croyons pas que cet horrible Linky soit le seul compteur communiquant à capter en direct notre vie privée. Son collègue GrDF du gaz se nomme **Gazpar**, ça ne s'invente pas et les sociétés des eaux de leur côté en ont déjà installé des milliers !

Dernière question, le Linky et autres Gazpar sont-ils obligatoires ? Un pas en arrière a été fait face à la fronde menée par diverses associations... d'autant que la menace est sans effet, juridiquement, sachant que GrDF et ÉRDF sont des sociétés privées pouvant être prises en flagrant délit de monopole privé. Il est donc souhaitable de refuser ce

⁵⁰⁷ un MS Office en location avec service sur le nuage et autres services tels que OneDrive, Exchange Online, Skype for Business, SharePoint Online, Yammer...

⁵⁰⁸ <http://www.bmwi.de/BMWi/Redaktion/PDF/E/eckpunkte-fuer-das-verordnungs-paket-intelligente-netze,property=pdf,bereich=bmwi2012,sprache=de,rwb=true.pdf>

rançonnement parrainant ce mouchard par l'État, en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à GrDF, ÉRDF, compagnies des eaux et le propriétaire très souvent la Mairie. ⁽⁵⁰⁹⁾

Toutefois la CRE agite la menace (cf. p. 10 et 11 du rapport)⁵¹⁰ : les consommateurs refusant la pose d'un compteur nouvelle génération se verraient facturer « *une prestation de relève à pied résiduelle* », compensant dit-elle, les surcoûts occasionnés par le personnel ayant échappé au chômage ...

Enfin, question transcendante, pourquoi le Linky a-t-il été baptisé "Linky" ? Le traducteur de novlangue nous renvoie au verbe anglais : *to link*, relier, ou : anneau d'une chaîne. C'est tout dire !... en tout cas c'est aussi « *smart grid* » qu'un grillage à mouton !

Pour en finir avec cette diablerie, il y a de quoi s'interroger sur cette vaste campagne d'intoxication détournant l'attention sur les "dangers" du rayonnement du courant CPL du Linky, les fameuses ondes qui donnent le cancer !? C'est ainsi qu'un train peut en cacher un autre. Certes les désigneurs ne nous cachent pas le premier train : le CPL du Linky reste dans la bande audio avant les radiofréquences (50 à 100 kHz)⁵¹¹ donc inoffensif comparé au second train. Oui, celui qui se cache dans les CPL des réseaux Ethernet domestiques. Ceux-ci rayonnent massivement à plusieurs dizaines de MHz, donc potentiellement dangereux. On les trouve souvent mariés à une boîte ADSL (box) pour transmettre la télévision par exemple, ou pour conduire l'Internet à une annexe, une chambre, un garage. Dans ce cas tout le réseau électrique de la maison se comporte comme une gigantesque antenne radio dans laquelle tout un chacun évolue et se connecte innocemment. ⁽⁵¹²⁾

Pour comparer ce qui est comparable -domestiquement parlant- les lampes LBC sont autrement plus rayonnantes que le CPL du Linky et en plus elles se comptent par dizaines dans un logement, ne parlons pas des chargeurs ou alimentations pour : téléphones, ordinateurs, disques

⁵⁰⁹ http://www.robindestoits.org/LINKY-Lettre-de-refus-a-adresser-a-ERDF-Robin-des-Toits-29-01-2016_a2376.html

⁵¹⁰ <http://www.cre.fr/content/download/13809/165829/version/1/file/151104-CP-prestations-linky-gazpar.pdf>

⁵¹¹ le **CPL** du Linky module dans la bande audio (ultra-sons de 40 à 90 kHz) dont le 50 Hz du réseau est exclu, le tout est modulé en 5 V (134 dBμV) sur la porteuse 240 Vca

⁵¹² cf. thèse de doctorat <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00983504>

durs, etc., qui rayonnent plus plus ! Quant au WiFi que faire sinon le désactiver ou démonter physiquement la carte WiFi, lorsque c'est possible !

Pour le moment on a vu passer deux trains... c'est pour mieux cacher le troisième, l'hyperconnexion. Les désigneurs nous amusent, parce qu'en matière de rayonnement radioélectrique, si l'on devait s'inquiéter ce serait assurément des réseaux cellulaires et non du CPL Linky. Ainsi un WiFi a un rayonnement de l'ordre de 10 000 à un million de fois inférieures aux bandes GSM, 3G, 4G... Lesquels sont autrement plus pénétrant, dans tous les sens du terme, et dont personne ne désire se passer... sauf, à en passer par la reconnaissance du handicap d'Électro Hyper Sensibilité (EHS). Mais ça, c'est une autre histoire, qui ne remet pas plus en cause les causes.

On a tendance à juger ces choses par la puissance d'émission le DAS (densité d'absorption spécifique)⁵¹³ par exemple, ne prenant en compte que les effets thermiques. Ce qui rentre en jeu est aussi la durée d'exposition sur laquelle nous avons si peu de contrôle. Les désherbés du Net et les Électros-HyperSensibles immigreront en zone blanche. Mais prenez garde aux voisins indécents. Répéteur et amplificateur GSM, 3G, 4G se trouvent dans le commerce pour moins de 100 €.

Cette histoire d'ondes est une autre embrouille intellectuelle, un autre bouc émissaire... de quoi occuper le temps de cerveau disponible de braves militants et leurs écoutants.

europétinisme

Il y a quelques jours *le nouvel Obs* expliquait –que paraît-il– des stations "clandestines" seraient installées par la DGSE sur les côtes françaises pour "écouter" les câbles sous-marins et qu'ensuite il suffirait de trier l'information acquise :

« Tous les jours des dizaines de millions d'e-mails, de SMS, d'échanges par Skype, WhatsApp, Facebook (...) Ils isolent automatiquement, par numéro de téléphone ou adresse IP, les échanges des individus

⁵¹³ **DAS** - Lorsque nous utilisons un appareil radio, depuis le téléphone mobile jusqu'à la souris d'ordinateur, une partie de l'énergie électromagnétique qu'il dégage est absorbée par notre corps : la valeur maximale de cette quantité pour un équipement donné est le débit d'absorption spécifique (DAS) de cet équipement. L'unité de mesure du DAS est le watt par kilogramme (W/kg).

Le **DAS** local « tête » ou local « tronc » doit être inférieur à 2 W/kg. Sources : www.emitech.fr <http://www.anfr.fr>